8

CHARLES PILARD

SOUVENIRS

D'UN VIEUX SEDANAIS

L'AFFAIRE DE BOUILLON

30 floréal an II de la République française (19 mai 1794)

3600

Prix : 1 f.

1875
SEDAN
IMPRIMERIE DE JULES LAROCHE
22, GRANDE RUE, 22.

P. VAN PRAET
BOUQUINISTE
13, SOUS LES ALLÉES, 13
CHARLEVILLE
(ARDENNES)

1/

M2

SOUVENIRS

D'UN VIEUX SEDANAIS

L'AFFAIRE DE BOUILLON

30 floréal an II de la République française
(19 mai 1794).

A mon neveu,

Tu aimes les récits de ton vieil oncle, mon bon ami, tu veux bien ne pas le traiter de radoteur, et tu as raison; celui qui dédaigne les enseignements du passé est semblable au premier animal venu, buvant, mangeant, dormant, et ne vivant que par la matière; celui-là n'est même pas digne de descendre d'un singe, et ton M. Littré devrait lui assigner une généalogie moins relevée. Malheureusement pour toi, si vieux que je sois, je ne le suis pas encore assez pour avoir été témoin des événements sur lesquels souvent

tu me questionnes ; ainsi, dernièrement, tu me parlais de l'*affaire de Bouillon*, j'avais huit ans à l'époque, c'est te dire que je n'y étais pas, mais j'y avais mon père et mon oncle, et on en a tant parlé dans la famille qu'il me semble avoir été acteur de cette déplorable journée. La curiosité que tu manifestes à l'égard de la chronique de notre ville m'a fait rédiger à ton intention un rendu-compte de l'affaire du 30 floréal, an II de la République ; conserve-le dans tes archives, en souvenir de ton vieil oncle. Je souhaite, que toi, enfant du siècle, tu puisses lire mon écriture d'autrefois ; de mon temps, on écrivait *réellement* avec une *vraie plume*, et on n'aurait pas eu l'effronterie de baptiser de ce nom un petit morceau de fer mince.

Préalablement, je ne crois pas inutile de te faire passer sous les yeux un aperçu de l'état de notre ville en l'an II de la République française, une et indivisible. Territorialement, Sedan était partagé en sections. Celle de la *République* comprenait le faubourg de la Cassine, le faubourg du *Rivage* qui a été fondu au commencement de ce siècle en rues des Tanneurs et de Rovigo, la place du Rivage, les deux rues de *Villiers d'en bas* et *d'en haut*, et la place du Château. La rue du Rivage formait la section du *Fort*. Ce fort n'existe plus, il était perpendiculaire au *Fer à Cheval* et s'avançait sur le terrain vague où on a bâti depuis la maison Desmares (aujourd'hui maison Leroy) et l'hôtel de la *Croix d'Or*. Il était baigné par la Meuse et ses fossés étaient pleins de poules d'eau. Les maisons de la rue du Rivage donnaient par derrière sur une courtine conduisant à ce fort, dans lequel il y avait des jardins, des rames pour les draps et des tenderies pour les colleurs de chaînes. Je t'ai déjà dit qu'il y avait une vieille porte, là où s'élève le tribunal ; on voyait auprès

une belle maison avec jardin provenant de M. de Saint-Simon, *ci-devant* lieutenant de Roi ; on y avait établi la maison commune. La section de l'*Egalité* comprenait la Grande Rue, celle des Fours, des Francs-Bourgeois, de Saint-Michel et de l'Horloge. Les places d'Armes et de la Halle, les rues des Voyards, des Chevilles, faisaient partie de la section des *Sans-Culottes*, et la section de *la Liberté* se composait des rues Maqua, du Ménil, de Berkoff, de Turenne, de la Tête-de-Bœuf, des faubourgs du Ménil et du Fond-de-Givonne. A la même section se rattachait le pâté de maisons, aujourd'hui démolies, qui s'élevaient au pied du bastion de la Maquette à la poudrière, à côté de la manufacture de M. Cunin-Gridaine. J'y ai connu un beau lavoir ; le génie militaire l'a supprimé. C'était là que demeuraient nos bons amis Jussy dit *la Chapelle*.

Politiquement, on ne parlait que de la *Société populaire* qui se réunissait au temple de *la Raison* (ci-devant église Saint-Charles), de la *Société Jacobine*, de la *Société Montagnarde des Amis de la République une et indivisible;* elle se tenait dans l'église du collége des Jésuites que tu as vu abattre il y a une douzaine d'années, alors qu'elle servait de marché à la viande. Sur les murs, dont on avait arraché les stations du chemin de la Croix, étaient peints en grandeur naturelle les portraits des citoyens Robespierre, Marat, Saint-Just, etc., encadrés de rubans tricolores. On avait établi des gradins sous lesquels les polissons de mon âge se cachaient et allaient pincer les jambes des femmes que n'effrayaient pas les cris et le tumulte habituel des clubs.

On fêtait les *décades* (dimanches républicains) aux banquets du Champ de Mars et au temple de la *Raison*. Au fronton de la *ci-devant* église étaient inscrits ces mots : « *La*

Convention reconnaît l'existence de l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'Ame (ces trois derniers mots sont encore parfaitement lisibles aujourd'hui). Comme le char de la déesse *Raison*, tout pavoisé, tout enrubané, devait entrer dans le temple, on avait ménagé une pente adoucie au moyen de terres rapportées, de solives et de planches. Malgré cela, je me rappelle que ce n'était pas toujours facile ; plus d'une fois la pauvre divinité fut obligée, comme une simple mortelle, de se cramponner aux ridelles du char, quand les secousses étaient trop fortes. C'était alors faire acte de patriotisme que de pousser à la roue et de remettre en marche le char *ahotté*. Les représentants du peuple montaient dans la chaire, surmontée d'une statue de la *Liberté*, tenant le drapeau tricolore, ils prononçaient des discours et on chantait : *Çà ira, la Carmagnole, la Marseillaise, le Chant du Départ*, puis :

Veillons au salut de l'Empire,
Veillons au maintien de nos droits.
Si l'aristocrate conspire,
Conspirons la perte des rois.

A ce propos, je vois d'ici un petit chasseur *des Ardennes*, portant le casque à chenille, qui accompagnait les hymnes patriotiques sur le grand orgue donné par le curé Philbert. On prétendait que ce garçon sortait de la chapelle du *ci-devant* roi ; ayant été blessé, il achevait sa convalescence à l'hôpital de *la Montagne* et était souvent chez Tribout, le luthier, à essayer toute espèce d'instruments de musique.

On était en pleine période républicaine ; Sedan se trouvait même dans une position particulièrement pénible par suite de l'arrestation des membres de sa municipalité auxquels la Convention reprochait d'avoir obtempéré aux ordres du général La Fayette en faisant incarcérer ses commissaires au

château. Il en était résulté que le Gouvernement voyait ou feignait de voir notre ville d'un œil méfiant. Les représentants du peuple s'appliquaient dans leurs rapports à la représenter comme secrètement attachée à l'ancien régime et animée d'un républicanisme trop tiède ; aussi, ne lui ménageait-on pas les réquisitions, et ne lui allégeait-on pas les charges imposées par le voisinage des armées opérant contre les Autrichiens dans la Belgique et le Luxembourg.

Sedan était devenu une place de dépôt, un grand centre d'approvisionnements, l'arsenal où les armées républicaines venaient puiser les armes et les effets d'équipement, l'ambulance où elles envoyaient leurs malades et leurs blessés, hélas trop nombreux ; la citoyenne Forbras, religieuse *débéguinée*, directrice de l'hôpital militaire dit *de la Montagne*, en savait quelque chose. C'était souvent à Sedan que les généraux et les représentants du peuple attachés aux différents corps d'armée venaient tenir conseil ; je me les rappelle avec leurs grands chapeaux à plumes, leurs écharpes tricolores, leurs sabres à fourreau doré et leurs bottes à revers jaunes. Les généraux portaient l'habit bleu, galonné d'or, les représentants un habit rouge-brique. On disait : « Voilà La Croix ! celui-là c'est Charbonnier ! celui-là c'est Massieu ! etc.... » Ils montaient fièrement au château, la main sur la garde du sabre, le poste leur rendait les honneurs, l'escorte les attendait sur la place, et on abreuvait les chevaux dans le bassin de la fontaine. Gare aux ménagères un peu avenantes qui se hasardaient à aller à l'eau, le militaire était galant.

Sur la place Verte, le citoyen commandant de place la Lustière (un *ci-devant* noble) avait fait construire un immense blindage formé

de gabions, de poutres et de solives venues de l'Ardenne, et de terres gazonnées ; on y avait renfermé des munitions et des provisions de toute espèce. Tu connais le corps de bâtiment à droite de la porte de Bouillon, où sont actuellement des magasins de laines ; il était plein de chevaux de trait et de selle pour le service des armées de la République. Le directeur du dépôt était le citoyen Desgoulons, *maréchal-expert*, qui demeurait au Ménil, dans la maison habitée aujourd'hui par Cardot, fabricant d'eaux de Seltz. Si je me rappelle si bien l'écurie de la porte de Bouillon, ce n'est pas seulement parce que j'étais enfant du faubourg, mais il y avait là un cheval blanc superbe, appartenant à la poste de l'armée, à qui nous allions, nous polissons, arracher les crins de la queue pour monter nos lignes à pêche. Un jour que nous étions en train de lever notre contribution ordinaire, au risque d'attraper des ruades, survint un gros postillon qu'on appelait Jean-Louis Cuissard ; usant de représailles, il nous arracha, malgré nos pleurs, à chacun cinq ou six cheveux et nous chassa de l'écurie à coups de fouet. Nous ne l'avions pas volé, mais ce châtiment ne nous fit pas renoncer à nos déprédations ; comme les écoles étaient fermées, nous avions le temps de guetter le moment où le postillon s'absentait. Que de peurs nous nous sommes faites les uns aux autres en criant : « Gare ! v'là Cuissard ! » Jadis, l'abreuvoir n'était point le sale bourbier que tu connais, mais une superbe pièce d'eau bien claire, alimentée par des sources qu'on a probablement détournées ; nous y pêchions des épinoches, des *coraces* (raînes-coasses) et des *jacquards* qu'on prenait sous les pierres, en bas de la vieille porte de Charlotte de La Marck.

Tu n'ignores point que la Convention, pour mettre sur pied quatorze armées, avait été

obligée d'appeler toute la jeunesse valide sous les drapeaux ; aussi il n'y avait presque pas de garnison dans les places fortes, même celles de la frontière. Une compagnie de vétérans au château, voilà la seule troupe régulière que nous possédions. Tous les hommes mariés en état de porter un fusil étaient incorporés dans la garde nationale, mais ils ne faisaient pas le service de la place et étaient envoyés au camp retranché de *La Fayette*, qui couronnait les collines depuis le jardin de M. Dehan, au-dessus du Champ de Mars, jusqu'aux redoutes du Fond-de-Givonne. Ils campaient sous la tente et leurs enfants allaient leur porter à manger ; on leur avait adjoint des compagnies de garde nationale des villages avoisinant Sedan. De larges fossés étaient creusés au pied des redoutes, fermées de palissades et garnies de canons de rempart.

La garde des portes de la ville était confiée à des vieillards réquisitionnés qui passaient leurs deux heures assis sur des chaises, en sabots garnis de paille quand il faisait froid, et une pique à la main ; toussant, crachant, criant douleurs et rhumatismes et se levant en faisant la grimace pour rendre les honneurs aux officiers et aux représentants. Un de ceux qui se recommandaient le plus à notre attention était un nommé *Camol* (un sobriquet, je crois) ; ce vieux bonhomme, qui avait au moins 70 ans, devait être un vrai patriote, à en juger par son bonnet rouge et sa maigre queue ornée d'un nœud tricolore. C'était le plus intraitable des gardiens, raison de plus pour redoubler de méchanceté à son égard ; lui prendre sa pique, lui tirer la queue, lui ôter sa chaise par derrière quand il voulait se rasseoir, voilà les tours habituels que nous lui jouions. Il fallait entendre les imprécations du père Camol quand,

au lieu de son siége, il rencontrait le pavé : « Canaille ! Galopin ! criait-il, je te ferai guillotiner, toi et ton père ! » Nous n'en faisions que rire, mais nos parents s'en émurent ; ils prirent au sérieux les menaces de ce vieillard qu'on disait avoir participé à l'assassinat de M. de Vissecq, et avoir causé par ses délations l'incarcération d'une foule de citoyens dans les prisons du Mont-Dieu. On nous défendit, sous peine d'être fouettés, de taquiner le père Camol.

La garde du camp de *La Fayette* n'était pas le seul service incombant à notre milice citoyenne ; elle devait aussi fournir chaque jour la valeur d'un bataillon pour un autre camp dit *des Montagnards* établi sur les hauteurs nord de Bouillon, entre Belvaux et Noirefontaine. Le soir, avant l'extinction des feux, on tirait au sort sur tout l'ensemble de l'effectif les quelques centaines d'hommes qui devaient, le lendemain, passer la frontière ; c'était le citoyen Féraille, lieutenant-colonel de la garde nationale et dont la femme vendait des pommes, qui avait fait agréer ce mode de recrutement, comme plus conforme aux principes d'égalité républicaine, puisqu'on puisait indistinctement les hommes dans chaque section. Primitivement, les substitutions avaient été interdites, mais en dernier lieu, les fils, neveux et cousins, avaient été autorisés à remplacer leurs parents empêchés.

Je crois t'avoir déjà dit que le 19 pluviôse an II (7 février 1794) la déchéance de Léopold-Charles de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, avait été proclamée dans la ville de Godefroid, par Vassant le procureur et Varoquier l'apothicaire, membres de la commune de Sedan, et la République avait été ensuite proclamée. Bouillon avait reçu une garnison française, composée d'un bataillon

de la 32me demi-brigade, un escadron de hussards et des canonniers, sous le commandement du général Marchand. De cette époque date l'établissement du camp *des Montagnards* comme poste avancé. Ce camp était non moins bien fortifié que celui de *La Fayette ;* on avait construit cinq solides redoutes, les fossés étaient profonds, mais il était mal armé. Le commandant de place de Sedan n'avait pas voulu prêter ses grosses pièces d'artillerie, et s'était seulement dessaisi de canons de petit calibre appartenant à la galerie des *armures,* créée au château par les anciens princes de Sedan (1). Le château de Bouillon lui-même n'était pas mieux partagé ; depuis la conquête de Louis XIV il n'avait pas vu l'ennemi, son arsenal était vide ; il ne possédait que des pièces de rebut du calibre de 4.

Le 29 floréal (18 mai), le tambour de la garde nationale battait le rappel par les rues. Mon père et mon oncle étaient tombés au sort la veille ; je les vois encore se rendre sur la place d'Armes avec les autres gardes nationaux de la section de la *Liberté.* Ma mère les suivit avec moi, mon frère cadet et ma sœur ; elle tenait sur ses bras mon petit frère né dans l'année. Ma tante était dans une position intéressante, mais elle était venue aussi avec mes deux petites cousines. Mon père et mon oncle embrassèrent tendrement leurs femmes et leurs enfants avant d'entrer dans le rang ; le contentement était sur tous les visages, un estafette venait d'arriver au château, annoncer que le général Jourdan avait mis en déroute à Arlon l'armée autrichienne de Beaulieu. Jusqu'a-

(1) Cette collection a été supprimée en 1803 par le Premier Consul Bonaparte ; elle a été emmenée à Paris et est devenu le noyau du musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin.

lors, l'ennemi n'ayant pas attaqué le camp *des Montagnards*, personne ne supposait qu'il pût venir, puisqu'il était en déroute. C'était au citoyen Rousseaux (*ci-devant* M. de Givonne, et manufacturier royal privilégié) qu'était échu ce jour-là le commandement du bataillon ; je ne sais pourquoi il ne se présenta pas et fut remplacé par le citoyen Baujot, fabricant de draps, ancien sergent au régiment de *Vivarais*, et capitaine de la garde nationale ; son civisme éprouvé, autant que son ancienne profession l'appelait à ces fonctions.

Le matin du 30 prairial, jour dont je me souviens comme d'hier, je m'amusais avec des polissons de mon âge à lancer des cailloux à la tête de pierre qui orne le fronton de la porte de Balan (1), quand on entendit comme un bruit de tonnerre du côté de Balan et voici qu'apparaît un vieux carosse au galop, escorté par des hussards bleus. Il traverse le faubourg, toujours du même train, nous le suivons, tout le monde sort devant les portes. « Quoi ? Qu'est-ce ? » Après la porte du Ménil, nos petites jambes n'en veulent plus, nous revenons à la maison et je vois sous la porte de Balan le citoyen Beuvart, notre laitier, convoyeur de l'armée. Il poussait ses deux vaches devant lui et les tapait à tour de bras, avec une mine consternée, et derrière lui accouraient des paysans sur des charrettes chargées de mobilier. Ma mère, qui était sortie comme tout le monde, au bruit de la cavalcade, s'approche et lui demande ce qu'il y a.

— Ah ! Mad.... citoyenne, répond-il d'une voix étranglée, vous ne savez donc pas... que les.... Autrichiens ont surpris.... le camp *des Montagnards*.... La garde.... nationale de

(1) Mascaron sculpté par Servaty 1771, l'inscription est bien conservée.

Sedan est massacrée.... et hachée.... en morceaux.

— Ah ! mon Dieu ! Miséricorde ! s'écrient ma mère et les voisines en se signant, car, à cette terrible nouvelle, elles avaient oublié la loi qui défendait les signes extérieurs de la foi ; toutes avaient leur mari au camp.

— Vous ne savez donc pas, reprend un autre paysan, que le général Marchand a trahi. C'est lui qui est dans le carosse ; il se sauve avec les hussards et les Autrichiens le suivent de près.... » Au même moment, le canon du château tonne, celui du camp de *La Fayette* lui fait écho. « Citoyens, aux armes ! L'ennemi s'approche ! » Le tambour bat. Des cris de douleur, de déchirants appels retentissent dans toute la ville, « Mon père ? Mon mari ? Mon frère ? » Les femmes éplorées, et des plus riches de la ville, courent à la porte de Bouillon, mais elle est fermée, c'est pourquoi le général fugitif est entré par le faubourg. Ma tante était accourue chez sa sœur, ce n'étaient que gémissements et lamentations ; on ne pensait guère à nous donner à manger, et nous criions la faim. Enfin, vers le milieu de la journée, on baisse le pont, la foule anxieuse s'y précipite. Ma mère nous y traîne, elle soutient sa sœur qui, malgré sa position, a voulu la suivre. Nous traversons le Fond-de-Givonne. A gauche, au camp, on voit les gardes nationaux s'agiter sur les redoutes ; tous regardent du côté de la route de Belgique, on dit qu'il en est arrivé d'autres des environs.

Deux hommes courent à travers champs. « En voilà ! En voilà, des gardes nationaux ! Voyez-vous, là-bas, en uniforme ! » Effectivement, mais quel uniforme, déchiré, souillé. L'un, c'est Eustache Libeck, le tonnelier; il est tellement essoufflé qu'il ne peut proférer une parole ; sa femme se jette à son cou

et le serre à l'étouffer. L'autre, Anselme Winandy, explique que les Autrichiens les ont surpris, battus, poursuivis à coups de sabre ; ce sont des hommes énormes (ce que c'est que la peur), des géants, comme on n'en a jamais vu. Il annonce que d'autres gardes nationaux débandés se replient sur Sedan, mais que l'ennemi n'a pas dépassé Bouillon. Nous reprenons notre marche ou plutôt notre course.

Voici que sort de Givonne une bande d'hommes, qui en blouse, qui en uniforme, « Jean-Baptiste ! » crie ma mère en levant les yeux au ciel. « Papa ! Papa ! » Nous l'avons reconnu, c'est bien lui. Les deux époux se précipitent en pleurant de joie dans les bras l'un de l'autre. Ils nous embrassent, nous les embrassons. « Avez-vous vu mon frère ? — Qu'est devenu François ? — Et un tel ? un tel ? » Chacun s'informe des siens. « Et Grégoire ? interroge ma tante tremblante, qu'avez-vous fait de Grégoire ? » Mon père ne répond rien, il paraît gêné. « Où est-il ? Où est-il ? »

— Il s'est joliment battu, allez, » répond mon père, et pendant qu'il parle, son menton tremble. « Il en a tué quelques-uns,.... c'est un brave,.... » mais il ne donne pas plus de renseignements. Devinant la vérité, « Il est donc mort ! » s'écrie ma tante d'une voix horrible qui m'a fait frissonner, moi, enfant sans raison. Mon père baisse la tête et ma tante tombe à terre en jetant des cris lamentables. Mes parents la relèvent, mon père la charge sur son dos, ma mère lui soutient les jambes et nous revenons à Sedan. Le fardeau était lourd, mes parents s'arrêtaient souvent, descendaient dans le fossé et la posaient sur le chemin. Chaque fois, ils s'embrassaient ; plus tard j'ai compris que le bonheur de se retrouver primait la pitié que

leur inspirait la misérable situation de ma tante. Ils la déposèrent dans la première maison du Fond-de-Givonne, près de l'Arche, elle y accoucha pendant la nuit, en présence de ma mère, et mourut en donnant le jour à un enfant qui lui survécut de quelques heures. A cette époque, se trouvait à Sedan une illustration de notre ville, le brave Bertèche, dit *La Bretesche*, lieutenant de la gendarmerie d'élite, en convalescence des quarante-deux blessures qu'il avait reçues en délivrant le général Beurnonville à la bataille de Jemmapes. Au premier bruit de l'affaire, il monta à cheval et courut à la frontière. Dans les bois de l'ancienne route, il aperçut quelques cavaliers ennemis, apostés là pour couper la route aux fuyards, et piqua droit sur eux, le sabre à la main. Ils s'enfuirent, mais il parvint à en joindre un et le somma de se rendre. Surpris de cette audace, et s'imaginant que Bertèche était suivi, l'Autrichien se rendit. « Et ce fut heureux pour moi, ai-je entendu raconter cent fois au colonel Bertèche, car j'étais encore tellement empêché de ma main droite, que je n'aurais pas eu la force de donner un coup de sabre. »

Il est temps de te raconter les détails de cette malheureuse affaire. Les derniers succès de l'armée républicaine avaient causé chez les défenseurs du camp *des Montagnards* un relâchement de discipline. On y buvait, on y faisait ripaille, on allait la nuit marauder, tordre le cou aux volailles de Curfoz et de Noirefontaine, quand les filles des villages ne les apportaient pas elles-mêmes. On avait donc passé joyeusement la nuit du 29 au 30 prairial, toutefois les gens avisés remarquaient que le général Marchand n'allait point coucher à Noirefontaine, que les chevaux de son escorte étaient sellés et les hommes tout prêts. Comment concilier ces

précautions inusitées avec la nouvelle de la victoire de Jourdan ? Au petit jour, on entendit deux ou trois coups de fusil du côté de la première redoute de droite, avoisinant le village de Noirefontaine, mais comme souvent les sentinelles citoyennes donnaient l'alarme mal à propos, on n'y prit point garde. Quant au général Marchand, il monta immédiatement à cheval, on ne le revit plus et il ne resta pas un cavalier dans le camp. A peine était-il parti qu'un obus vint tomber dans la troisième redoute et éclata au milieu d'un faisceau de fusils dont plusieurs firent feu d'eux-mêmes. Mon père dormait tout auprès, avec Olin le vivandier, Rossilion, le père du charcutier que tu as connu place du Collége, et Connaissant le marchand de fer de la rue des Voyards ; ce réveil n'avait rien d'agréable. Durant quelques minutes la confusion régna dans tout le camp qui reçut plusieurs projectiles. Le capitaine commandant l'artillerie, un petit Parisien qui avait pointé les canons contre la Bastille en 89, fit répondre par quelques détonations de ses joujoux de pièces, mais à peu près au hasard; il ne faisait pas encore clair et il y avait du brouillard.

Les Autrichiens ne tirèrent plus, mais on ne tarda pas à distinguer des masses profondes d'habits blancs sortir des bois et se répandre en une large ligne dont la gauche s'appuyait sur Noirefontaine et la droite sur les hauteurs boisées à gauche de la cinquième redoute ; en même temps des nuées de uhlans galoppaient de tous côtés dans les terres. Plus de doute, le camp allait être enveloppé ; dédaignant sa faible artillerie, les Autrichiens allaient monter à l'assaut. Alors ce fut un sauve-qui-peut général ; tout le monde se jeta dans les fossés, abandonnant armes, sacs et fourniments. Seules,

les deux compagnies de la 32me et quelques sans-culottes tinrent bon et descendirent ouvrir le feu à l'avancée des palissades ; les canonniers rechargèrent et le capitaine parisien se démenait ; criant « Vive la République ! A moi les sans-culottes ! » Debout à la gorge de la redoute, il s'épuisait à arrêter les fuyards ; Pierre Bourin, garde national eut les dents cassées du pistolet que le capitaine lui lança à la tête. Vains efforts ! les défenseurs du camp furent forcés de se rendre à discrétion.

Pendant ce temps une scène affreuse se passait sur la route en pente qui descend à Bouillon. La cavalerie autrichienne ne faisait ni trève ni merci aux fuyards ; près de l'auberge dit de l'*Ange-Gardien*, quelques gardes nationaux formèrent un petit carré et essayèrent de se défendre avec leurs sabres-briquets ; ils furent positivement hachés en morceaux. Un certain nombre des meilleurs coureurs avait réussi à atteindre le faubourg de Liège et espérait se réfugier au château. Malédiction ! sur l'ordre du général Marchand, la porte avait été fermée. Ils redescendent la rampe désespérés, croyant avoir le temps de faire le tour de la forteresse, mais l'ennemi venait d'entrer en ville. Ils se jettent à l'eau, mais les pluies avaient considérablement grossi la Semoy ; beaucoup s'y noient. La cavalerie autrichienne entre dans la rivière jusqu'au poitrail, les sabre au milieu des flots, la grève est rouge de sang, et le canon du château, tirant indistinctement dans le tas, met le comble à cette scène épouvantable.

127 Sedanais, dont la plupart blessés, furent faits prisonniers et internés à Louvain et à Bruxelles ; ils ne furent échangés qu'à la fin de l'année ; les officiers furent séparés de la troupe et envoyés à Pesth, en Hongrie,

Le capitaine Baujot, de la garde nationale, dont je t'ai parlé plus haut, aurait pu, en se déclarant capitaine-commandant, ce qui était exact, toucher une solde supérieure ; il ne voulut pas en profiter et reçut 6 francs par jour, comme les simples capitaines. Le hasard lui fit rencontrer en captivité un parent éloigné, portant son nom, et dont les ancêtres, protestants, avaient été chassés de Sedan lorsque Louis XIV révoqua l'Edit de Nantes. Comme ce Baujot, allemand, occupait un rang élevé, il s'employa pour son parent sedanais et lui procura un passe-port et les moyens de rentrer en France. A son retour, notre compatriote trouva la misère assise à son foyer ; sa femme n'avait pu faire marcher la fabrique, il fut forcé de redevenir ouvrier (1).

Cette déplorable journée coûta la vie à 206 gardes nationaux, dont 180 pères de famille laissant derrière eux leurs veuves et 388 orphelins ; la guerre faite avec des gens mariés coûte cher. Toutes les familles n'acquirent pas d'abord la certitude de leur mal-

(1) On sait, qu'en 1803, le Premier Consul vint à Sedan visiter les manufactures. Baujot, qui était un habile tisseur, fut choisi par M. Rousseau, de Givonne, manufacturier aux *Gros Chiens*, pour tisser devant Bonaparte. Désireux de voir réparer la ruine de son suppléant à l'affaire de Bouillon, il rédigea, de concert avec le maire et les conseillers municipaux, une pétition au Premier Consul, dans laquelle on exposait que le citoyen Baujot ayant perdu son avoir et sa position au service de la patrie, était digne d'être indemnisé et récompensé de sa bravoure. La pétition, revêtue des signatures de tous les notables de notre ville, fut remise à l'ex-capitaine, et on l'engagea à la remettre lui-même à Bonaparte, pendant la visite. Beaujot était de ceux qui pressentaient dans le héros d'Italie un despote ambitieux ; il prit la pétition et la mit dans sa poche, mais le fier républicain ne la présenta point, malgré les exhortations du maire qui ne cessait de lui répéter à voix basse, en le poussant du coude : « Mais donnez donc, ce n'est pas son argent que vous lui demandez, c'est l'argent de la France. »

heur ; ceux qui s'étaient échappés avaient été trop occupés de leur salut personnel pour pouvoir donner des renseignements précis sur leurs malheureux frères d'armes. Plus encore qu'à présent, on avait l'habitude à Sedan de mettre les enfants en nourrice en Ardenne, et plusieurs gardes nationaux purent se réfugier par des sentiers à eux connus chez les pères nourriciers de leurs enfants. On les en vit revenir deux, trois, ou même cinq jours après la bataille, et il en résulta des surprises que l'on trouverait plaisantes, si le sujet n'était pas si grave ; telle femme qui pleurait son veuvage voyait tout d'un coup rentrer son mari déguisé, mais combien ne l'ont jamais vu revenir et sont mortes de chagrin et de misère. Les gardes nationaux qui s'étaient cachés dans les villages de Belgique furent le reste de leurs jours l'objet des plaisanteries de leurs contemporains ; on leur disait qu'*ils étaient retournés en nourrice, n'ayant pu s'habituer à boire au gobelet.*

Le lendemain, on publia par la ville au son du tambour que l'armée de la Moselle venait par un mouvement offensif de dégager Bouillon et le camp *des Montagnards.* L'autorité cherchait, en publiant cette nouvelle, à relever le moral de la garde nationale, commandée pour aller réoccuper le camp en masse. Cette fois, M. de Givonne fut de la partie, on trouva la malheureuse ville de Bouillon pillée et ruinée ; les femmes s'étaient sauvées dans les bois et aussi toute la population valide, les infirmes seuls étaient restés ; plusieurs avaient péri pendant le sac de la ville. Telle est, mon cher neveu, la lamentable histoire qui, tout le temps que mes parents ont vécu, a défrayé nos conversations du soir devant la cheminée. A côté de ces détails authentiques provenant de témoins ou d'acteurs de l'affaire, veux-tu con-

naître le rapport officiel qu'en fit à la Convention notre comité de salut public ? le voici :

Séance du 3 Prairial an II.

Présidence du citoyen Prieur (de la Côte-d'Or)

Le citoyen Barère, au nom du comité de salut public, monte à la tribune « Citoyens.... plusieurs communes viennent de bien mériter de la patrie sur la frontière des Ardennes. Raconter leur action, c'est prouver la justice du décret honorable que le comité me charge de vous proposer à la suite de la lettre que je vais lire :

Liberté, Egalité, Fraternité.

« *Le conseil définitif permanent de la place de Sedan aux représentants du peuple, membres du comité de salut public près la Convention Nationale.*

« *Sedan, le 2 prairial an 2 de la République française.*

« Citoyens représentants, nous avons été depuis quatre jours tellement excédés de fatigue, qu'il nous a été impossible de vous écrire plus tôt pour vous instruire avec certitude de ce qui s'est passé sur cette frontière.

« Le 29 floréal, le conseil de guerre fut extraordinairement assemblé à 2 heures 1/2 après midi environ par le commandant de la place, sur deux lettres qu'il venait de recevoir du général Marchand, commandant le camp *des Montagnards* au-dessus de Bouillon. Il lui annonçait que l'ennemi arrivait en force pour le cerner et il demandait des secours, surtout en cavalerie, et aussi un ren-

fort d'hommes, de munitions de guerre et de bouche pour le château de Bouillon, que l'ennemi paraissait vouloir attaquer. Le conseil sentit dès lors à quels dangers se trouvait exposée la place de Sedan. Il se déclara *conseil défensif permanent*, afin de travailler nuit et jour à sauver la frontière d'une invasion. Tous les secours demandés par le général Marchand furent envoyés aussitôt ; et prévoyant que nous aurions besoin de lui envoyer ensuite toutes les forces disponibles à Sedan, des lettres partirent à l'instant même pour appeler à notre secours nos frères de *Libre-Ville* (Charleville), de Mézières et tous les citoyens des campagnes. Ils volèrent aussitôt à Sedan avec des secours en vivres, en munitions et en armes, que nous avions demandés à ces deux places.

« Nous distribuâmes tous ces défenseurs dans les redoutes du camp retranché, les uns comme combattants, les autres comme pionniers pour fortifier les redoutes, afin de les mettre à l'abri d'être emportées dans la nuit. Nous fîmes même placer une force d'observation sur les hauteurs, entre le petit bois de Quérimont et Givonne, pour découvrir et arrêter l'ennemi s'il venait à débusquer du côté de La Chapelle. L'ennemi ne vint point ; il s'arrêta à Bouillon et *chauffa* pendant deux jours le château, dont le feu lui tua beaucoup de monde. Pendant ce temps, nous nous occupions à perfectionner notre plan de défense, avant d'en faire un offensif.

« Tandis que le général Debrun, dont le quartier-général était à Yvoi (Carignan) gardait la trouée de Muno, la rivière de Chier et toute cette partie de la frontière des Ardennes, nous songions à fortifier notre gauche. Nous couvrîmes en conséquence tous les gués qui sont sur la Meuse, de Sedan à Don-

chery ; et comme l'ennemi s'avançait sur trois colonnes et dirigeait sa droite par Corbion et Sugny, nous craignîmes que, descendant au-dessus de Saint-Menges et filant le long des bois, il n'allât s'emparer de Donchery, passer le pont, se porter sur la chaussée de Sedan à Mézières, se poster en observation sur les hauteurs au-delà de la chaussée et nous couper ainsi la communication avec Mézières. Pour empêcher ce coup de main qui nous aurait mis en grand danger, nous plaçâmes à l'entrée du pont de Donchery, sur la route, une pièce de canon, avec de l'infanterie pour la défendre.

« Après avoir ainsi tout disposé, nous passâmes avec inquiétude les nuits du 29 au 30, du 30 au 1er, occupés à recevoir nos frères des campagnes, à donner des ordres, à surveiller, à maintenir la tranquillité publique, à rassurer les faibles, à imposer aux malveillants qui auraient pu se montrer, comme il n'est que trop ordinaire en ces circonstances. Pendant ce temps, Beaulieu ravageait la malheureuse ville de Bouillon et *chauffait* le château avec fureur.

« Hier, nous nous mîmes en devoir d'exécuter le plan d'attaque que nous avions imaginé avant-hier. Après avoir rassuré les esprits partiellement abattus par *la retraite forcée du camp des Montagnards*, après avoir réveillé tous les courages par tous les moyens que nous a dictés notre patriotisme, nous distribuâmes nos forces sur trois colonnes pour aller au devant de l'ennemi et se présenter à lui à l'improviste dans la nuit, en prenant une position offensive sur la hauteur devant Bouillon. Ces dispositions, jointes aux efforts que n'aurait pas manqué de faire le château de Bouillon, devaient venger les armes de la République des attaques d'un ennemi féroce ; mais il n'a pas voulu atten-

dre et a préféré une retraite nocturne à se mesurer avec nos braves soldats.

« Depuis ce temps, la communication avec le château est rétablie, le camp des Montagnards est à nous, l'ennemi a repris sa position derrière Paliseul. Un rapport qui vient de nous être fait nous annonce qu'il a établi trois camps, dont le principal est près Paliseul, avec le parc d'artillerie et le quartier-général ; le second en avant de Pleinevaux, en vue du camp des Montagnards et le troisième à Fays-les-Veneurs. Nous avons jugé prudent de ne point passer la Semoy, et notre camp est toujours dans la même position.

« Les *esclaves* commandés par Beaulieu, ont commis dans la petite ville de Bouillon toutes les horreurs imaginables ; le vol, l'assassinat, les derniers outrages envers les femmes ont été les amusements de ces monstres. C'est par les derniers excès du crime et de la brutalité qu'ils se sont dédommagés de la honte de ne pouvoir emporter le château par la violence ou la trahison. Le commandant de ce fort mérite les plus grands éloges. Il a montré, ainsi que les soldats qu'il commandait, un sang-froid et une bravoure héroïques : Beaulieu l'a sommé de se rendre, au nom du *tyran, son maître.* Heyrand a répondu *en républicain.*

« La garde nationale de Sedan, celle de Mézières et de Libre-Ville (Charleville) et de nos frères des campagnes méritent les plus grands éloges. Les citoyens de Givonne et ceux de Saint-Menges ont servi la patrie en observant les hauteurs, en portant partout des vedettes, en fouillant les bois le jour et la nuit et en faisant au conseil les rapports de leurs découvertes et observations. Les citoyens des communes de Torcy, Wadelincourt, Iges, Glaire et Villette ont bivouaqué

pour garder les gués de la Meuse pendant la nuit, et pour élever ces petits retranchements afin de cacher le canon qu'on leur avait donné. Tous nos autres frères des campagnes, ayant leurs magistrats à leur tête, sont venus donner ici l'exemple du dévouement à la patrie ; tous l'ont bien servie et tous par le concours de leurs moyens ont sauvé la chose publique. L'attitude imposante et terrible qu'a prise en un instant toute cette partie du département des Ardennes a fait voir aux tyrans ce que peut l'énergie d'un peuple qui n'a d'autre tactique que son ardent républicanisme et le génie de la liberté.

« Dès qu'il y aura quelque chose de nouveau, nous vous en donnerons avis. Comptez sur notre zèle et notre dévouement à la patrie : *Périssent tous les tyrans : la liberté, l'égalité ou la mort?* tels seront nos sentiments jusqu'au dernier soupir. (Vifs applaudissements).

« Signé : *Les membres du Conseil défensif permanent de la ville de Sedan.* »

Barère : Voici le décret que votre comité de salut public vous propose pour récompenser le zèle de ces braves citoyens :

« La Convention Nationate déclare que la garnison de Bouillon, les citoyens de cette commune, ceux de Sedan, Libre-Ville, Mézières, Givonne, Saint-Menges, Torcy, Wadelincourt, Iges, Glaire, Donchery, Villette et autres communes voisines, qui ont contribué par leur civisme et leur courage à sauver la forteresse de Bouillon et la frontière des Ardennes, ont bien mérité de la patrie.

« Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la Convention.* »

Ce projet de décret est adopté au milieu des applaudissements unanimes.

Remarque que dans ce rapport, on ne souffle pas mot ni de la fuite du général Marchand, ni du massacre de nos concitoyens ; ce chef coupable bénéficia de son étroite liaison avec un membre tout-puissant de la Convention ; quant au deuil de notre ville, l'autorité se garda bien d'en faire part à la nation et tint secrète cette sanglante hécatombe, précisément parce que c'étaient des pères de famille qui avaient été immolés. L'effet eût été terrible sur ces soldats-citoyens qui tout en marchant à l'ennemi ne pouvaient s'empêcher de penser à la femme et aux enfants laissés au foyer. Ils n'entendirent que les creuses fanfares d'un succès imaginaire et un oubli calculé tint lieu de sépulture aux obscures victimes de la liberté.

A ce titre, enfant, toi leur descendant, respecte leur mémoire, ils ont souffert pour toi.

APPENDICE.

Décès de J.-B. Charlier, au camp des Montagnards.

Ce jourd'hui 28 vendémiaire an III de la République française, est comparue au bureau des officiers publics, etc., etc., la citoyenne Taillandier, veuve de défunt J.-B. Charlier, vivant tisseur en drap et officier de la garde nationale de Sedan, laquelle a dit qu'elle a convoqué à paraître amiablement devant les dits officiers publics, Jacques Herbin, maçon, demeurant à Bouillon, âgé de 50 ans, Henry Bourland, bûcheron, demeurant à Bouillon, 20 ans, Pierre Bourland, marchand de bois, 50 ans, J.-B. Matrin, garde-surveillant des bois de Bouillon, 55 ans, et et François Tilloy, serrurier, demeurant à Sedan, 36 ans, lesquels présents à l'invitation qui leur a été faite ont dit savoir que le 30 floréal dernier, lors de la lutte qui a eu lieu en la ville de Bouillon et au *camp des Montagnards,* entre les défenseurs de la République et les *vils esclaves du tyran d'Autriche,* ils ont vu et reconnu, environ les 11 heures du ma-

tin, vis-à-vis la maison de Remy Toussaint, au faubourg de Liége du dit Bouillon, étendu sur le pavé, le sang coulant encore des *honorables blessures* qu'il a reçues dans le combat, un officier de la garde nationale sedanaise, de la taille d'environ cinq pieds, ayant la tête chauve, vêtu d'une *anglaise* bleue garnie de boutons jaunes, ayant son hausse-col auprès de lui qu'ils ont ramassé lors de la levée de son corps auquel ils ont donné la sépulture, et que, par tous les rapports qui leur ont été faits de sa ressemblance et de l'identité de son habillement, il ne peut être que le citoyen J.-B. Charlier, et le dit citoyen François Tilloy qui avait détaché l'armoirie du *tyran Capet* adaptée au dit hausse-col, l'a reconnu quand on le lui a présenté, d'autant plus qu'ayant gardé pour la fondre à la première occasion la dite armoirie avec ses vis, les dites vis se sont parfaitement rencontrées sur le dit hausse-col, desquelles déclarations, etc. etc.

Décès d'Etienne Rambourg, à l'affaire de Bouillon.

Ce jourd'hui, 1er vendémiaire, l'an III de la République, est comparue au bureau des officiers publics chargés de constater l'état civil des citoyens en la commune de Sedan, la citoyenne Elisabeth Linotte, veuve de feu Etienne Rambourg, vivant drousseur en cette commune, laquelle a dit qu'elle a convoqué à paraître amiablement au dit bureau et devant les dits officiers publics les citoyens J.-B. Bourguignon, aubergiste, âgé de 39 ans, Pierre Faisant fils, marchand, âgé de 18 ans, et Nicolas Blaise fils, âgé de 15 ans, eux tous demeurant en cette commune, lesquels présents à l'invitation qu'elle leur en a faite, ont unanimement dit, déclaré et certifié à tous qu'il appartiendra, juré et affirmé en leur âme et conscience, qu'étant tombés au pouvoir de l'ennemi, lors de la lutte qui a eu lieu entre eux et les *vils esclaves* de Pitt et Cobourg le 30 floréal dernier au *Camp des Montagnards* sur Bouillon, le dit citoyen Etienne Rambourg qui y a éprouvé le même sort qu'eux, après avoir reçu une blessure, est resté caché dans un canal l'espace de plus de 4 heures, où il en a en outre de sa blessure gagné un refroidissement général, ils ont été conduits les uns et les autres en qualité de prisonniers de guerre jusqu'à Louvain, où, se trouvant excédés de fatigue et de maladie, ils ont été mis à l'hôpital du dit lieu où ils ont vu mourir le dit citoyen Rambourg, environ la 6e journée après l'affaire du dit jour 30 floréal dans la matinée. Desquelles déclarations la veuve a requis le présent acte à elle octroyé et ont les comparants

signé avec les officiers publics à l'exception du citoyen Blaise et la dite citoyenne Linotte qui ont déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Bourguignon. Faisant fils.

Barthelemy Villette.
Officier public pour la partie orientale de Sedan.

Décès de Laurent Cornet, mort au camp *des Montagnards.*

Ce jourd'huy 12 vendémiaire, l'an III de la République française est comparue au bureau des officiers publics chargés de constater l'état-civil des citoyens en la commune de Sedan la citoyenne Jeanne Wéry, veuve de défunt Laurent Cornet, vivant tailleur d'habits en cette commune, elle y demeurant, laquelle a dit qu'elle a fait convoquer à comparaître amiablement devant les dits officiers publics les citoyens Joseph Comment, tondeur, âgé de 57 ans, Claude Tribout, luthier, âgé de 41 ans, Pierre Faynot, teinturier, âgé de 32 ans, Jean-Louis Barré, marchand, âgé de 42 ans, et Pierre Menu, tondeur de draps, âgé de 27 ans, tous demeurant en cette commune, lesquels présents à la réquisition qui leur a été verbalement faite par la dite citoyenne Wéry, ont unanimement dit, déclaré à tous qu'il appartiendra, juré et affirmé en leur âme et conscience, que s'étant trouvés de détachement avec le dit défunt Laurent Cornet au camp des *Montagnards* sur Bouillon, et dans la lutte qui a eu lieu le 30 floréal dernier, entre les *défenseurs de la Liberté et de l'Egalité* et les *vils satellites des tyrans coalisés,* ils ont vu le dit citoyen Cornet mort, mutilé, haché de coups de sabre, étendu la face contre terre à peu de distance de l'auberge où pend une enseigne dite *à l'Ange-Gardien* à la droite du chemin allant de Bouilllon au camp, desquelles déclarations elle a requis le présent acte à elle octroyé et a signé avec les comparants et les officiers publics les jour, mois et an que dessus.

Menu. — Faynot. — Comment. — Barré.

Barthelémy Villette.

Décès de Paulus au camp *de la Montagne.*

Ce jourd'hui 20 vendémiaire, l'an III de la République française, ont comparu au bureau des officiers publics chargés de constater l'état-civil des citoyens en la commune de Sedan, la citoyenne Charlotte Rossillion, laquelle a dit qu'après avoir fait quantité de recherches infructueuses pour savoir ce qu'était devenu François Paulus, son mari, violemment

soupçonné d'avoir succombé à la férocité des *vils esclaves autrichiens*, lors du combat sanglant qui a eu lieu le 30 floréal dernier au camp des *Montagnards* sur Bouillon, entre les défenseurs de la Liberté et de l'Egalité et ces *brigands*, elle a néanmoins fait rencontre du citoyen Jean Larieu, dit Chevalier, perruquier, demeurant en cette commune, qu'elle a convoqué à comparaître à ces jour, lieu et heures présentes, lequel présent à son invitation, a volontairement dit, déclaré et certifié à tous à qui il appartiendra, juré et affirmé en son âme et conscience que s'étant trouvé en détachement au *camp des Montagnards* à l'époque sus-indiquée, il a passé la nuit du 29 au dit jour 30 floréal au bivouac à Curfaux où l'ennemi a attaqué le camp vers les 4 heures du matin, qu'en ayant été repoussé sur la ville de Bouillon, et comme il était un des derniers, il a été tellement poursuivi par un hussard monté, qu'en ayant été atteint, il a reçu un coup de sabre sur la tête étant auprès de la paroisse ; que pour s'en échapper, ainsi que d'une forte quantité d'Autrichiens qui l'entouraient, il s'en est dérobé à la faveur d'une porte de jardin qu'il a trouvé ouverte ; il s'y est précipité et s'est sauvé dans une maison dont la porte était ouverte à l'extrémité du dit jardin, où étant, il a monté dans une chambre au 2e étage, qu'il y a trouvé le dit citoyen Paulus tout tremblant; qu'il l'a rassuré du mieux possible, que dans cette maison les Autrichiens sont venus établir une espèce de corps de garde d'où ils ont tiré plusieurs coups de fusil sur le château de Bouillon, et avant de se retirer, ont pillé la dite maison de fond en comble, que plus de 40 de ces brigands sont venus les menacer de les tuer s'ils ne leur donnaient de l'argent, qu'il en avait été dépouillé et laissé avec la culotte seulement après en avoir reçu *vingt-neuf coups de bâton;* que jusque là le dit citoyen Paulus n'en avait essuyé que des menaces et ils se félicitaient ensemble d'en être l'un et l'autre quittes à ce prix, lorsqu'un de ces scélérats qui lui a paru ivre s'est représenté abordant le dit citoyen Paulus, lui a demandé de l'argent, et sur la réponse que celui-ci lui a faite qu'il n'en avait pas, le *satellite* l'a couché en joue et l'a tué à son côté ; et comme il se préparait à le fouiller, le comparant justement indigné d'une telle atrocité, s'est saisi de son fusil qu'il avait eu la précaution de cacher entre deux planches et qui était heureusement chargé, et a fait sauter la cervelle de cet infâme scélérat, que tout cela s'est passé seul à seul en la chambre au 2e étage de la dite maison, de laquelle déclaration etc., etc.

(Extraits des registres de l'Etat-Civil, déposés au greffe.)

Noms des gardes nationaux tués, disparus ou morts de leurs blessures à l'affaire de Bouillon.

Jean Morthé,	59 ans,	sergent.
Elie Charbuy,	54 ans,	caporal.
Nicolas Millard,	50 ans,	fusilier.
Jacques Henry,	43 ans,	id.
Jean Mozet,	59 ans,	id.
Joseph Pierlot,	68 ans,	id.
Simon Le Maire,	46 ans,	id.
Nicolas Benoist,	47 ans,	id.
J.-B. Bourguignon,	64 ans,	id.
François Lombard,	21 ans,	id.
Louis Henry,	15 ans,	id.
J.-B. Girardin,	18 ans,	id.
Luc Nonnon,	40 ans,	id.
Louis Compagnon,	40 ans,	lieuten.
Jacques Rossillon,	48 ans,	caporal.
Jean Anotaux,	41 ans,	id.
J.-B. Charlier,	46 ans,	s/lieuten.
Martin Renaut (l'aîné),	58 ans,	fusilier.
J.-B. Davaud,	54 ans,	id.
Pierre Gaillard,	59 ans,	id.
Antoine Boson,	55 ans,	id.
Nicolas Vicieux,	24 ans,	id.
J.-B. Rosier,	56 ans,	id.
Jean Vairy,	27 ans,	id.
Jean-Mathias François,	21 ans,	id.
J.-B. Follier fils,	16 ans,	id.
Simon Thibé,	56 ans,	id.
Charles-Antoine Tilmant,	19 ans,	id.
Joseph Adam,	50 ans,	caporal.
Nicolas Robin,	30 ans,	fusilier.
Jean Laurent,	59 ans,	id.
François Rosillon,	27 ans,	id.
Etienne Navetier,	28 ans,	id.
Sébastien Genet,	59 ans,	id.
Louis Capel,	40 ans,	id.
François Paulus,	50 ans,	id.
Hubert Derique,	17 ans,	id.
J.-B. Herbulot,	31 ans,	id.
Nicolas Raulin,	44 ans,	capitaine.

J.-B. Biodel,	41 ans,	fusilier.
Joseph Choser,	50 ans,	id.
J.-B. Gilardin,	51 ans,	id.
Jacques Lacour,	38 ans,	id.
Nicolas Clause,	49 ans,	id.
Guillaume Harmand,	48 ans.	id.
Nicolas Remy,	25 ans,	id.
Mathias Legovis,		id.
Nicolas Priouf,	41 ans,	s/lieuten.
Pierre Jonet,	42 ans,	fusilier.
Pierre Darra,	42 ans,	id.
Donné Tinant,	40 ans,	id.
Pierre Francotte,	57 ans,	id.
Laurent André,	39 ans,	id.
Nicolas Coffinet,	19 ans,	id.
Jean Léonard,	19 ans,	id.
Jacques Dumont,	17 ans,	id.
Antoine Barré,	58 ans.	id.
Claude Orban,	55 ans,	id.
Jean Menet,	49 ans,	id.
Jean Papieau dit Joussière,	43 ans,	capitaine.
Jean Denaiffe,	17 ans,	tambour.
Jacques Brion,	55 ans,	fusilier.
Jacques Dinsart,	38 ans,	id.
Ponce Bertrand,	58 ans,	id.
Pierre Dénoncin,	36 ans,	id.
Nicolas Rouy,	46 ans,	caporal.
Nicolas Petitqueux,	55 ans,	fusilier.
Pierre Naudin,	25 ans,	id.
Jean Misset,	36 ans,	id.
J.-B. Lallemand,	45 ans,	id.
Laurent Vauthier,	46 ans,	id.
Louis Bourguignon,	41 ans,	id.
Henri Pierre,	47 ans,	id.
Nicolas Nadot,	43 ans,	id.
Jean Labauche,	25 ans,	id.
François Drouet,	24 ans,	tambour.
J.-B. Galois,	36 ans,	caporal.
Pierre Lamorille,	60 ans,	fusilier.
J.-B. Mozet,	35 ans,	id.
Louis Connaissant,	39 ans,	id.
Laurent Bernard,	17 ans,	id.
Barthelemy Bertrand,	35 ans,	id.
Henry Depaquit,	16 ans,	id.
J.-B. Gamot,	50 ans,	id.
J.-B. Fondeux dit Bridoux,	53 ans,	id.
J.-B. Noël dit Beauséjour,	58 ans,	id.
Laurent Cornet,	42 ans,	id.
J.-B. Martelet,	29 ans,	id.
Pierre Lustin,	18 ans,	id.
Louis Hemery,	49 ans,	s/lieuten.
Ponce Lanier,	45 ans,	caporal.
Pierre Tassin,	36 ans,	fusilier.
Jean Rambourg,	41 ans,	id.

Pierre Hinques,	32 ans,	id.
Jacques Nicolas,	56 ans,	id.
Jean Fillion,	46 ans,	id.
Pierre Faisant,	18 ans,	id.
Henri Jacob,	58 ans,	id.
Jean-Joseph Hemery,	17 ans,	id.
Paul Mathieu,	45 ans,	id.
Bastien Guérin,	17 ans,	id.
Mathieu Delhaye,		id.
Gérard-François Robinet,		id.
Pierre Housset,		id.
Louis Lécluse,		id.
J.-B. Dardenne,		id.
Michel Laplanche,		id.
J.-B. Gérard,		id.
Charles Duval,		id.
Jacques Morté,	54 ans,	id.
Henri Poncelet,	36 ans,	id.
J.-B. Paqui,	43 ans,	id.
Nicolas Bertrand,	30 ans,	id.
Nicolas Rambourg,	46 ans,	id.
Robert Gencourt,	32 ans,	id.
François Brasseur,	18 ans,	id.
Jean Bailla,	52 ans,	id.
Paul Gonsal,	57 ans,	id.
Louis Chapoton,	57 ans,	id.
Pierre Gaillard,	43 ans,	id.
Charles Noël dit Chateau,	46 ans,	id.
Pierre Moisy,	29 ans,	id.
Henri Ferandel,	54 ans,	id.
Arnould Brisard,	44 ans,	id.
Nicolas Giles,	48 ans,	id.
Toussaint Brodel,	30 ans,	id.
Guillaume Lallement,	28 ans,	id.
J.-B. Villé,	57 ans,	id.
Guillaume Dardenne,	34 ans,	id.
Noël Pierre,	44 ans,	id.
François Languerin,	39 ans,	id.
Arnould Hoclet,	43 ans,	id.
Grégoire Godart,	54 ans,	id.
J.-B. Michel,	44 ans,	id.
Philippe Souche,	53 ans,	id.
Laurent Jacquemart,	41 ans,	id.
J.-B. Clause,	43 ans,	id.
Médard Hans,	53 ans,	id.
Joseph Bouquet,	19 ans,	id.
Pierre Justin,	35 ans,	id.
Charles Braconnier,	55 ans,	id.
Nicolas Noël,	46 ans,	id.
François Rousseau,	36 ans,	id.
Lambert Lebœuf,	38 ans,	s/lieuten.
Pierre Leclerc,	52 ans,	sergent.
Charles Paulet,	52 ans,	fusilier.
Joseph Franchimont,	39 ans,	id.

Jean-Nicolas Lebœuf,	15 ans,	id.
François Godet,	58 ans,	lieuten.
Laurent Fromy,	42 ans,	caporal.
Noël Baudon,	53 ans,	fusilier.
Louis Sonville,	46 ans,	id.
Laurent Nicolas,	40 ans,	id.
François Monart,		id.
François Poulet, aîné,	54 ans,	sergent.
J.-B. Colin,	48 ans,	fusilier.
Joseph Monroux,	43 ans,	id.
Amand Lebrun,	57 ans,	id.
Louis Lamotte,	55 ans,	id.
Germain Frugal,	51 ans,	id.
Lambert Labranche,	54 ans,	id.
Anselme Dumont,	17 ans,	id.
Michel Brabant,	66 ans,	id.
Housset,	37 ans,	s/lieuten.
Joseph Manciaux,	55 ans,	fusilier.
Etienne Rambourg,	49 ans,	id.
J.-B. Barbu,	40 ans,	id.
Nicolas Delonde,	58 ans,	id.
J.-B. Huvellier,	16 ans,	id.
André Hubert,	52 ans,	id.
Mathieu Vauché,		id.
Michel Martin,	49 ans,	id.
Nicolas Poulet,	47 ans,	id.
Laurent Toussaint,	40 ans,	id.
Antoine Gillet,	43 ans,	id.
Henri Roger,	29 ans,	id.
Nicolas Blaise,	16 ans,	id.
J.-B. Poilvé,	59 ans,	caporal.
Louis Drumel,	56 ans,	sergent.
Pierre Savrot,	56 ans,	fusilier.
Jean Cizelet,	45 ans,	id.
Louis-Joseph Rousseau,		id.
Jacques Vesseron,	39 ans,	id.
Michel-Jacques Biéry,	17 ans,	id.
Jean Christophe,	21 ans,	id.
Charles Meunier,	57 ans,	caporal.
J.-B. Cugnet,	42 ans,	fusilier.
Joseph Ficher,	17 ans,	id.
J.-B. Hugot,	58 ans,	caporal.
J.-B. Wilmot,	56 ans,	s/lieuten.
Théodore Antoine,	16 ans,	fusilier.
Nicolas Vautier,	50 ans,	id.
Nicolas Lebacle,	20 ans,	capitaine.
J.-B. Pommerelle,	37 ans,	lieuten.
Pierre Degand,	43 ans,	caporal.
Marin Etienne,	41 ans,	fusilier.
J.-B. Rossillion,	56 ans,	id.
Nicolas Hénon,	49 ans,	caporal.
Barthelemy Delondel,	30 ans,	s/lieuten.
Nicolas Chèse,	28 ans,	fusilier.
François Charlotteau,	46 ans,	id.

J.-B. Crépel,	28 ans,	id.
J.-B. Monière,	36 ans,	id.
Pierre Moutarde,	26 ans,	id.
Jean Voiry,	47 ans,	id.
Pierre Lognon,	54 ans,	id.
J.-B. Quinart,	39 ans,	id.
Antoine Lainé dit Branche-d'Or,	55 ans,	id.
Amand Chantereuil,	49 ans,	id.
Henri-Célestin Macquart,	20 ans,	id.

(Extrait des contrôles de la Garde nationale de Sedan).

Sedan.—Imprimerie de Jules Laroche, Grande Rue, 22.